

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 10 avril 2019

L'an 2019, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. SANSOIT Fabien, Maire, Mmes : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie- Agnès, Laure COQUARD, GUDIN Michelle Mme KOWAL Sophie, MM. BERTIN Pascal, CHAPUT Daniel, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT JOST Alexandre,

M. Charles HALM, absent, ayant donné délégation à M. Jacques MARTIN

Approbation du procès-verbal

Mme Sophie KOWAL donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal

- **Présentation et vote du compte administratif**

Mme Stéphanie BOULIN présente le Compte Administratif 2018 chapitre par chapitre.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	455 871,00€	802 206,41€
Investissement	295 454,26€	166 594,34€

Calcul du résultat pour l'année 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - CERVON						
	FONCTIONNEMENT 2018		INVESTISSEMENT 2018		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		206 719,10 €	116 558,53 €			90 160,57 €
Opérations de l'exercice	455 871,00 €	595 487,31 €	178 895,73 €	166 594,34 €	634 766,73 €	762 081,65 €
TOTAUX	455 871,00 €	802 206,41 €	295 454,26 €	166 594,34 €	634 766,73 €	852 242,22 €
Résultat de clôture		346 335,41 €	128 859,92 €			217 475,49 €
	Besoin de financement		128 859,92 €			
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser		96 300,00 €	- €		
	Besoin de financement des R.A.R.		96 300,00 €			
	Excédent de financement des					
	Besoin total de financement		225 159,92 €			
	Excédent total de financement					
	Affectation au Compte 1068		225 159,92 €	(Investissement) Excédent de fonctionnement		
	Affectation au Compte 002		121 175,49 €	(Fonctionnement) Excédent de fonctionnement		

M. le Maire sort de la salle. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. MARTIN, vote le compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le compte administratif 2018.

- **Budget primitif 2019**

Les propositions de subventions aux associations de la commune et aux associations et organismes extérieurs sont examinées et attribuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 0,5 % le taux des contributions directes.

Le Maire présente le budget primitif 2019 en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	689 929,49€	689 929,49€
Investissement	370 848,05€	370 848,05€

Le Budget est équilibré. L'ensemble des travaux prévus pourront être effectués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019.

Le Budget peut être consulté dans son intégralité à la Mairie par les habitants qui le souhaitent.

M. le Maire fait un point sur les locations immobilières de la commune :

- l'appartement au dessus de l'école a été loué
- le Pavillon rue des Tuileries est de nouveau disponible à la location
- l'appartement de l'ancienne poste sera rénové et reloué

- **Questions diverses**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **donne son accord pour signer le devis de 1 484,77€ de l'ONF pour effectuer les travaux sur les parcelles 3 et 9 à DOUSSAS**

- **donne pouvoir au Maire pour signer le bail emphytéotique avec le SIEEEN concernant la toiture photovoltaïque des pavillons**

- **donne son accord pour inscrire la commune aux travaux de dissimulation esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public auprès du SIEEEN pour l'année 2020.**

- La SAFER propose de mettre à disposition des communes, pour un montant de 90€ hors taxes, un outil de veille foncière, VIGIFONCIER, qui permettrait de suivre au jour le jour les parcelles forestières mises en vente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à cette proposition.

- M. Jean-François DAVAUT :

- constate que depuis que la CCTBC a pris en charge la voirie, les délais de réalisation de travaux sont de plus en plus longs.

- suggère que lors de l'enfouissement des lignes électriques, un fourreau soit prévu pour passer la fibre. Une subvention pourrait être demandée.

- demande si un Conseiller Municipal représente la commune au groupe qui élabore la charte du Morvan. M. le Maire répond par la négative.

La séance est levée à 21H56